



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 22 JUIN 2021

Le 22 juin 2021 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Elisabeth BIDEAUX à François LANGLOIS, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE, Pascal POYE à Vincent SGARLATA,

Absent(s) :

Daniel ROUSSEL, Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres

En Exercice	27
Présents	22
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.

CIT'ERGIE - ORIENTATIONS POLITIQUES - CM/21/101

Il est rappelé au Conseil Municipal que dès 2015, la ville du Trait s'est engagée dans la mise en œuvre d'un agenda 21 sur la préservation et l'utilisation des ressources.

En 2018, la ville du Trait décide alors d'être un acteur important en s'engageant pleinement dans la transition énergétique, l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre le changement climatique et vote une liste de 25 engagements dans la démarche COP21 de la Métropole Rouen Normandie, engagements renouvelés, amendés et votés de nouveau en décembre 2020.

Le PCAET de la Métropole Rouen Normandie et la ville de LE TRAIT :

La Métropole Rouen Normandie a pour ambition de devenir un territoire 100% ENR à travers 3 principaux axes :

- Réduire de 70% la consommation énergétique du territoire par rapport à 2005
- Dépasser l'objectif national facteur 4 soit une baisse de plus de 75% des GES en 2050
- Développer les énergies renouvelables et de récupération

La ville du Trait inscrit sa politique en matière de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Cette politique "Climat Air Energie" est une opportunité de développement et d'innovation pour l'activité économique et l'attractivité de son territoire.

La transition climatique et énergétique se doit d'être une démarche collective et ludique et permettre d'expérimenter, de rester ouvert aux initiatives de tous. Pour cela la ville du Trait doit jouer le rôle d'accélérateur et de facilitateur du pouvoir d'agir de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle se doit aussi d'être un outil d'égalité sociale, de lutte contre les inégalités et de réduction de la précarité énergétique. Elle doit aider à résoudre les problèmes du quotidien et améliorer la qualité de vie.

Sur la base d'éléments de diagnostic partagés, outre son rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, la Ville du TRAIT se veut exemplaire dans le fonctionnement interne de ses services : réduction des rejets de CO2, bilan des consommations énergétiques, économie de papier, solutions d'impression, gestion des déchets, éclairage public, verdissement de la flotte de véhicules, sensibilisation et formation du personnel, visioconférences, intégration de matériaux biosourcés dans la rénovation des bâtiments... seront autant de nouveaux dispositifs mis en place par la collectivité afin de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des performances des services et de diminuer son empreinte écologique.

La labellisation Cit'ergie

Le dispositif Cit'ergie est une démarche qualité permettant à terme une labellisation récompensant les efforts de la collectivité dans sa politique énergétique. Application française de l'European Energy Award (eea ®), Cit'ergie est un label distinguant les collectivités s'engageant dans une politique énergétique volontariste et ambitieuse.

Les démarches engagées se classent en 6 domaines d'interventions :

Planification du développement territorial, Patrimoine de la collectivité, Approvisionnement énergie, eau-assainissement, Mobilités, Organisation interne, Communication et coopération.

Cit'ergie sera l'outil d'aide à l'élaboration et à l'évaluation de la contribution du TRAIT à la politique Climat/Air/Energie.

Dans ce cadre, la collectivité s'engage à mettre en œuvre une démarche de gestion et de suivi des politiques climat-air-énergie et de labellisation Cit'ergie au sein de sa collectivité, en délibérant.

Les domaines

1 - Planification du développement territorial

En 2019, la ville du Trait décide d'appuyer sa volonté en matière de transition énergétique en s'engageant avec pour objectif de devenir un territoire responsable et durable au sein de la Métropole Rouen Normandie, en contribuant au PCAET de celle-ci.

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) sera un accélérateur de la transition écologique du territoire.

L'ensemble de la démarche d'élaboration de sa stratégie territoriale tient compte d'une mise en cohérence avec les outils de planification déjà existant sur le territoire métropolitain (PLU, PADD, SCOT, PCAET, PLH, PDU ...).

Au travers de cette démarche, la volonté de la Ville est double :

- S'engager dans un dispositif d'amélioration continu conduite dans le cadre d'un projet partagé par l'ensemble des acteurs du territoire
- Faire reconnaître au niveau national la qualité de sa politique et de ses actions de lutte contre le changement climatique à l'échelle de son territoire et au regard de ses compétences.

Pour cela, elle s'appuie sur ses 4 axes structurants :

- Inscrire au cœur de la politique municipale la responsabilité environnementale

- Faire connaître l'engagement de la collectivité en matière de démarche climat air énergie et faire adhérer les acteurs du territoire.
- Réussir la transition énergétique sur le territoire communal et réduire les consommations.
- Aménager le territoire de façon responsable et durable au bénéfice des habitants.

et engage une démarche de labellisation Cit'ergie.

La ville du TRAIT ayant définie sa vision climat-air-énergie, associe des objectifs qualitatifs et quantitatifs déclinés dans ses politiques sectorielles.

Des objectifs plus ambitieux que les objectifs nationaux minimums sont affichés.

Ces objectifs sont définis clairement dans un document spécifique et un programme d'actions opérationnel y est associé, élaboré en cohérence avec les objectifs fixés.

De manière chiffrée, la collectivité suit trimestriellement et annuellement l'évolution de ses consommations et productions d'énergie, notamment renouvelables et les émissions de GES

L'ensemble de ses démarches sont en cohérence avec les outils de planification déjà existant sur le territoire métropolitain (PLU, PADD, SCOT, PCAET, PLH, PDU ...).

Pour renforcer sa résilience face à ses vulnérabilités, un plan communal de sauvegarde intégré aux dispositifs de la Métropole est élaboré et sera validé pour 2024.

Chaque renouvellement d'occupation d'espace ou de renouvellement de baux ruraux intègre la dimension environnementale.

Pour contribuer à l'adaptation des mobilités sur son territoire, un diagnostic est consolidé fin 2021 permettant d'engager dès 2022 en partenariat avec la Métropole les actions préconisées et la recherche d'adaptation des transports collectifs.

Intégré au programme Petites Villes de Demain, outil de planification territorial, en partenariat avec le CAUE, dans le cadre de la rénovation de l'habitat privé, un accompagnement des habitants et des bailleurs est mis en œuvre au travers d'une ORT avant 2023

La mise en œuvre du PLUI est renforcée par la mise en œuvre organisée de la police de l'urbanisme orientée vers la veille et le conseil.

2 - Patrimoine de la collectivité

Utilisant les diagnostics énergétiques et d'émissions de GES réalisés sur l'ensemble de son patrimoine en 2019, utilisant les données des compteurs communicants installés sur l'ensemble de son patrimoine, la collectivité met en place un système de contrôle régulier des consommations d'énergie de ses bâtiments municipaux et équipements.

Une première phase (2021) est intégralement réalisée en « InHouse » par un gestionnaire de flux puis sera progressivement instrumentée.

Avant 2024, au moins 4 des bâtiments de plus de 1000M² seront équipés d'une GTB/GTC. Les bâtiments entièrement rénovés seront également équipés de ces dispositifs permettant d'envisager au moins 7 bâtiments instrumentés.

Une stratégie patrimoniale (extension, réhabilitation, démolition, réaffectation, vente...) incluant un programme de rénovation et associée à un plan pluriannuel d'investissement est formulée en 2021 en cohérence avec des objectifs de réduction des émissions GES et de consommation énergétique de ses bâtiments. Cette stratégie sera phasée sur les 5 prochaines années. Une rationalisation des m² utilisés est engagée.

Un niveau de performance est défini et appliqué dès 2021 pour chaque rénovation ou construction en matière de performance thermique et d'énergies renouvelables, sur les éléments liés à la santé et la qualité environnementale des bâtiments (notamment la qualité de l'air intérieur), sur la durabilité dans la construction et les études, sur l'exploitation et la maintenance, sur la limitation de la climatisation et la construction écologique dans les passations de marchés.

Le contrat de performance énergétique électricité signé en 2019 est managé afin d'atteindre les résultats attendus en termes de réduction des consommations, réduction des GES et d'efficacité énergétique.

Dans le cadre du renouvellement en 2023 du contrat délégataire « chaleur-eau chaude », une recherche de performance et d'engagements dans le cadre du développement durable autour du taux d'ENR&R, du respect de VLE (pollution) et l'obligation de réaliser annuellement des actions visant à réduire le CO₂ sera recherchée.

Pour chaque bâtiment rénové, les matériaux utilisés seront ceux des critères d'obtention des CEE. Pour chaque bâtiment rénové, un dispositif d'ENR sera mis en place.

Dans une logique de réduction de la facture d'eau et de préservation de la ressource en eau, la collectivité augmente la maîtrise de la consommation d'eau de ses bâtiments publics.

La consommation d'eau annuelle de différentes catégories de bâtiments et d'usage public est suivie.

Une politique rationnelle de gestion de l'eau (besoins et utilisation) favorisant une utilisation économe de l'eau sera écrite avant 2022 permettant la mise en œuvre d'un plan d'actions associées à compter de 2023.

Chaque rénovation ou construction intègre un dispositif de récupération d'eau.

3 – Approvisionnement énergie –eaux-déchets

Afin de contribuer fortement aux objectifs de production d'ENR&R de la Métropole, la Ville du TRAIT est un actionnaire de la SPL Energie de la Métropole. Un poste d'administrateur au CA sera recherché.

Sur chacun de ses projets d'aménagement ou de restructuration, la ville du TRAIT pratique une gestion intégrée des eaux pluviales, permettant de maîtriser le ruissellement pluvial par des opérations de renaturation. Un projet par an est mené.

A travers ses services techniques et ses partenariats, la collectivité contribue à l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de son territoire et à la sensibilisation de tous les acteurs à ce sujet.

La collectivité met en place des actions concrètes pour préserver et/ou renforcer la biodiversité sur son territoire et développer des espaces verts, notamment via une politique de végétalisation et de lutte contre la pollution lumineuse.

4- Mobilités

La mobilité durable en interne au sein de la collectivité est développée. Un plan de déplacement et de mobilité de l'administration et des élus sera mis en œuvre avant 2024 visant à optimiser, rationaliser et mutualiser l'ensemble des déplacements de la collectivité.

Lors du renouvellement par l'achat de véhicules les objectifs de la loi LOM sur les flottes des flottes de véhicule sont dépassés : Toute nouvelle acquisition de moins de 3.5T sera électrique ou hybride rechargeable, tout renouvellement de véhicule de plus de 3.5 T sera abordé sur l'angle des émissions minimales de GES et de CO2.

En s'appuyant sur l'étude CEREMA engagée fin 2020, la Ville met en œuvre des actions destinées à mieux gérer et fluidifier le trafic sur le CD, réduire les vitesses dans certaines zones, améliorer la qualité des espaces publics et développer les déplacements en mode doux.

La ville développe son réseau cyclable, la signalisation et les stationnements associés et aménage, en collaboration avec la Métropole, la voirie afin d'encourager le développement de ce mode de déplacement.

La ville développe le réseau piétonnier, la signalisation et les stationnements associés et aménage, en collaboration avec la Métropole, la voirie afin d'encourager le développement de ce mode de déplacement.

Grace à l'acquisition d'outils de gestion du trafic d'une part, de la refonte de la signalétique, les réaménagements de la voirie et des espaces publics visent à privilégier les usagers les plus vulnérables tels que les piétons et cyclistes ainsi que de redynamiser les commerces de proximité.

La ville s'engage aux côtés de la Métropole pour améliorer la desserte en transports collectifs sur son bassin de vie, en particulier vers le pôle de centralité de Barentin.

5 - Organisation Interne

Pour assurer le pilotage, un comité de pilotage est créé. Il est une émanation de la commission Attractivité et Développement Durable du conseil municipal. Il a pour tâche de traiter, au plus haut niveau, des questions climat air énergie.

Il effectue des choix et prend des décisions stratégiques pour la politique climat-air-énergie de la collectivité.

Membres du comité de pilotage, chacun des présidents de commission deviendront référents dans leur délégation des sujets Climat Air Energie.

Le comité de pilotage s'assure de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formations des élus du conseil municipal sur l'adaptation au changement climatique, la pollution de l'air, les émissions de GES (gaz à effet de serre), les énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'énergie.

Le plan de formation du personnel est adapté pour réaliser ces mêmes actions de sensibilisation auprès des agents municipaux.

Un comité opérationnel est mis en place sous la présidence de l' élu en charge du domaine assisté du Directeur Général des Services. Le chef de service Attractivité et développement durable, chargé de projet Cit'ergie est également membre de ce comité opérationnel.

Le comité opérationnel adopte une méthodologie claire et précise, basée sur des outils d'évaluation existants, documentée et communiquée et met en œuvre le plan d'actions annuelles.

Le plan d'actions est évalué à partir d'indicateurs factuels et documentés.

Le comité opérationnel établit 2 comptes rendus annuels au profit du comité de pilotage et un bilan annuel en vue de l'audit de certification.

Le bilan annuel est présenté en conseil municipal.

Les dépenses destinées aux politiques Climat-Air-Energie sont identifiées. En lien avec cette démarche, les différentes ressources liées à l'énergie sont tracées et valorisées. Une politique de recherche de financements complémentaires et innovants est mise en œuvre. Des critères d'efficacité énergétique, de réduction de l'impact environnemental (y compris qualité de l'air), de coût du cycle de vie s'ils existent sont intégrés systématiquement dans ses marchés publics d'achat de biens matériels ou de services.

6 - Coopération – communication

Un plan de communication spécifique climat-air-énergie est conçu annuellement et mis à jour régulièrement. Ce plan fixe les objectifs de communication, les différentes cibles et les différentes actions de communication.

L'identité climat air énergie de la collectivité est identifiée au travers du logo Cit'ergie. Toutes les actions menées sont exemplaires en matière d'éco-responsabilité.

Par l'action combinée de son CCAS et de son centre social, grâce à l'inventaire initialement mené des acteurs de la précarité énergétique et des actions existantes, une politique de prévention et de lutte contre la précarité énergétique (liée au logement et à la mobilité) est menée. Elle s'appuie sur une approche partenariale.

En lien avec la Métropole, la qualité environnementale des zones d'activités est améliorée.

Le développement de l'attractivité du territoire est recherché par l'action du club d'entreprises METYA.

Au travers de ses compétences, la ville du Trait encourage des pratiques agricoles et de jardinage exemplaires sur son territoire.

Des actions sont en particulier menées pour limiter plus encore l'emprise de la publicité en renforçant le règlement local de publicité et organisant le contrôle sur son territoire.

En partenariat avec l'éducation nationale, par le biais de son CCVS, la ville du TRAIT développe des actions d'éducation et de sensibilisation à la problématique climat-air-énergie dans les 2 écoles primaires et le collège présents sur son territoire.

L'action est prolongée via son PEL/PEDT dans le CLSH, la bibliothèque, le relais assistants maternels.

Autant que possible, elles s'intègrent dans un projet pédagogique global et sont planifiées sur l'année.

Certaines actions visent directement la réduction des consommations d'énergie, d'eau et les émissions de polluants liées à l'utilisation des locaux et aux déplacements scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la délibération CM/18/125 du 5 novembre 2018

VU l'avis favorable et unanime de la commission Attractivité et transition écologique en date du 26 mai 2021

VU le rapport de Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 25/06/2021

Reçu en préfecture le 25/06/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 076-217607092-20210622-CM_21_101-DE

DÉCIDE D'APPROUVER les orientations politiques « Cit'ergie – ville Le Trait – Orientations politiques » fixant son engagement dans la démarche Cit'ergie et sa politique de transition énergétique.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 23 juin 2021

Patrick CALLAIS,
MAIRE

